MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 06 MAI 2021

LE MINISTRE

Le Ministre
de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Mesdames et Messieurs les
représentants des organisations
syndicales du Comité Technique
Ministériel

Mesdames et Messieurs,

Les personnels de direction et d'encadrement des établissements d'enseignement technique agricole sont des acteurs essentiels du service public de l'éducation auquel ils contribuent activement, aux côtés des enseignants et de la communauté éducative.

Ils enrichissent au quotidien les spécificités de notre modèle éducatif agricole, au plus près des orientations fixées par les politiques publiques et portées par le ministère chargé de l'agriculture.

Plus récemment, leur mobilisation durant la crise sanitaire a manifesté leur dévouement, leur attachement à leurs missions et leur volonté de maintenir le niveau de service attendu, malgré les contraintes de fonctionnement auxquelles ils ont dû faire face.

Dans ce contexte, vous avez fait valoir la revendication légitime d'une meilleure reconnaissance, à la fois de la qualité des personnels concernés et de la richesse de leurs missions.

C'est pourquoi, dans le prolongement du nouveau statut d'emploi de 2019, j'ai souhaité répondre aux attentes exprimées concernant la revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les fonctions d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

Il s'agit en effet d'offrir aux directeurs d'établissements, à leurs adjoints, aux directeurs de centres et aux inspecteurs de l'enseignement agricole des parcours professionnels plus fluides et mieux reconnus.

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55